



Droit à une aide des enfants ?

Par **bambis83**, le **30/05/2008** à **04:41**

Bonjour,rnrnJ'ai 60 ans, des problèmes de santé et, pour m'en "sortir" je fais des ménages plusieurs heures par semaine.rnJ'ai élevé mes 2 fils seule, dont un resté à mes "crochets" jusqu'à ce que je parte moi, lorsqu'il avait 26 ans.rnTous les deux bien établis, ils m'ont ,dit-ils , reniée. Je leur ai demandé une fois une aide pour une facture d'eau et ils m'ont répondu que "les services sociaux n'étaient pas faits pour les chiens et les étrangers".rnActuellement, suite au vol de mon scooter (ce qui va me faire perdre mes emplois car je ne peux payer la différence pour en racheter un autre), je suis dans la mouise.rnJe pense donc leur demander une aide ailimentaire, mensuelle, par voie juridique. rnMes deux fils vivent très très très bien.rnrn- Ai-je une chance que je l'obtienne et,rn- comment m'y prendre sachant que je devrais le faire avec l'aide juridictionnelle ?rnrnJe vous remercie d'avancernrn**bambis**

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:37**

bonjour,rnrnLisez ce qui suit :rnrn<http://www.chambre-indreetloire.notaires.fr/droit-actualites/actus/lettre-01-07/famille.htm>rnrncordialement,

Par **bambis83**, le **02/06/2008** à **03:28**

Novice, Merci beaucoup de cette réponse.rn Je rentre dans les cas énumérés.rnrn**Bambis83**